

ARRETE RESTRICTIF DE CIRCULATION

N°13/2021

Le Maire de Livilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 & L.2213-4 ;

Vu les dispositions du Code de la Route et notamment les articles R.36 à R.37-3 ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant que la société COCHERY IDF, Chemin du Parc, 95480 PIERRELAYE représentée par Monsieur VEREECKE Matthieu, doit procéder à la réfection de la voirie du panneau Livilliers vers Epiais-Rhus sur 250m à partir du 9 juin 2021, pendant 3 jours.

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre la réfection de la voirie du panneau Livilliers vers Epiais-Rhus, la route sera barrée à partir du jeudi 10 juin, la déviation sera mise en place à partir de mercredi 9 juin.

Déviations mises en place :

De Livilliers vers Epiais-Rhus : RD79 ⇨ Génicourt, ⇨ rue des Morvilliers ⇨ RD22
Gérocourt ⇨ Epiais-Rhus Rue de Normandie ⇨ Rue Saint Didier

L'accès à Vert Compost sera maintenu par Epiais-Rhus.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisations concernant la déviation seront mis en place par la société COCHERY IDF conformément à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
- Société COCHERY IDF représentée par Monsieur VEREECKE Matthieu

Fait à Livilliers,
Le 07/06/2021

Le Maire,
Marion WALTER

